

86% DE RÉUSSITE
AUX EXAMENS
2021

Le titulaire du BP Electricien est un installateur monteur électricien hautement qualifié capable d'animer une petite équipe. Dans les secteurs du bâtiment et des infrastructures, il est capable de préparer l'exécution d'un travail, d'ouvrir un chantier, d'en assurer l'exécution, le suivi et le contrôle (y compris au plan économique) et, enfin, de le clôturer.

Compétences développées au cours de la formation :

- Réaliser, en autonomie, un chantier électrique dans le domaine de l'habitat tertiaire neuf ou réhabilitation
- Mettre en service et paramétrer une installation électrique
- Assurer la maintenance d'une installation électrique
- Travailler dans le respect des normes de sécurité en vigueur
- Prendre en compte les contraintes économiques et commerciales lors de l'exécution d'un chantier

Au sein :

- D'entreprises d'électricité générale
- De collectivités territoriales
- D'établissements recevant du public

Tâches susceptibles d'être confiées à l'alternant(e) :

- L'ensemble des tâches liées à la distribution de l'électricité dans les bâtiments collectifs et individuels : câblage, façonnage, pose et raccordement des appareillages électriques jusqu'au tableau de répartition de l'installation
- Installation et programmation de systèmes de climatisation et de chauffage
- Pose et raccordement d'alarmes domestiques
- Câblage des réseaux de communication (domotique, baies de brassage)
- Equipement des bâtiments collectifs en contrôles d'accès (interphonie audio/vidéo, digicode...)

Qualités requises :

- Autonomie et polyvalence
- Sens des responsabilités
- Esprit d'équipe
- Dynamisme

Niveau professionnel à l'issue de la formation :

- Ouvrier Professionnel Hautement Qualifié

Evolution professionnelle :

- Chef d'équipe, chef d'entreprise

Durée de la formation :

- 2 ans (945h de formation au CFA)
- Durée réduite suivant conditions, nous contacter

Rythme de l'alternance :

- 1 semaine au CFA / 2 semaines en entreprise

Contrat d'apprentissage :

L'alternant ou le stagiaire perçoit une rémunération minimale correspondant à un pourcentage du SMIC dont le taux varie suivant son âge et son ancienneté dans le contrat.

Ce contrat comporte une période d'essai de 45 jours de travail effectif en entreprise.

Après la signature de son contrat, il est salarié de l'entreprise d'accueil et bénéficie donc des dispositions applicables à l'ensemble des salariés de ladite entreprise

PROGRAMME DE FORMATION

Matières professionnelles :

- Pratique professionnelle
- Technologie, schéma électrique
- Électrotechnique

Matières générales :

- Mathématiques/Sciences physiques et chimiques
- Français – Histoire/géographie
- Gestion
- Anglais

Poursuite de formation possible :

- Mentions complémentaires Technicien en Energies Renouvelables option Energie Electrique
- Formation de responsable de chantier en installations électriques
- Formation de reprise d'entreprise artisanale

Conditions d'admission :

- Etre âgé de 16 à 29 ans inclus pour un contrat d'apprentissage
- Etre âgé d'au moins 15 ans et achevé la scolarité du 1^{er} cycle secondaire (classe de 3^{ème})
- Etre âgé d'au moins 14 ans, puis 15 ans entre la rentrée scolaire et le 31 décembre, pour commencer l'apprentissage sous statut scolaire (avant de pouvoir signer un contrat d'apprentissage), si la scolarité du 1^{er} cycle secondaire est achevé (classe de 3^{ème})
- Etre âgé de 16 à 25 ans révolus ou être demandeur d'emploi âgés de 26 ans et plus, ou bénéficiaire du RSA, de l'ASS ou de l'AAH ou ayant bénéficié d'un CUI pour un contrat de professionnalisation
- Etre détenteur d'un CAP Electricien
- Les personnes en situation de handicap, les créateurs/repreneurs d'entreprise et les sportifs de haut niveau, sans condition d'âge
- Avoir signé un contrat d'apprentissage ou de professionnalisation,

CFA MARTELLO - Métiers de l'électricité



Campus de l'Apprentissage
3, boulevard du Bâtonnier Cholet – 44100 NANTES

Tél. 02 40 40 66 67 – Email : contact@martello-cfaelectricite.fr
www.martello-cfaelectricite.fr